L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 20 AVRIL 1866. — Entre les rues Bienville et Conti.

E. F. WEISSE & Cie, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS: VENDREDI MATIN, 20 AVRIL.

Pour la liste des arrivages et des départs, celle des importations, exportations et consignations et ce qui concerne le mouvement du port en général, voir la partie anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR. Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par le Shérif—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, [illegible]

Par Vincent & Co—No 18 rue de Chartres, [illegible]

Par Montgomery & Bros—à leur salle d'encan, grande vente importante de marchandises sèches, [illegible] Montgomery-Tattersall, rue Gravier, chevaux, [illegible]

Par S. Guionnet—à sa salle d'encan, une bibliothèque médicale, instruments de chirurgie, [illegible]

Par E. Gottierre—rue St-Pierre, entre Royale et Bourbon, beaux meubles, beaux tapis, rideaux, glaces, pianos, verreries, porcelaines, objets d'art, tableaux, &c., &c.

Par D. E. Morphy—à l'entrepôt des Marchands, 2000 sacs de maïs.

Par McClelland, [illegible] au poste 19, du Deuxième District, le bateau Rocky.

Par G. Lecompte—au No 60 de la rue de Chartres, marchandises sèches étrangères et américaines.

Par Hoffman & Marks—au No 60 de la rue de Chartres, marchandises sèches étrangères et américaines.

La Convention des Ouvriers.

Nous avons exprimé toute notre opinion sur le mouvement des huit heures de travail et nous n'avons rien à y changer. La liberté des contrats est le grand palladium des travailleurs, et nous combattons le système protecteur pour le travail comme nous le combattons pour l'industrie et le commerce, car le retour au système protecteur, pour le travail est le retour aux abus et à la tyrannie du système des maîtrises et des jurandes contemporain de la féodalité, et abattu avec elle par la révolution de 1789. Que la législature, sous prétexte de protéger les journaliers, passe une loi pour fixer à huit heures la durée de la journée de travail, et voilà le principe de l'intervention législative admis avec toutes ses conséquences. Si on protège les ouvriers, il sera également juste de protéger les patrons contre les coalitions, les grèves, les crises industrielles, &c. Quand on entre dans la voie des réglementations on risque de se laisser entraîner fort loin, et il faut se rappeler la fable du cheval et du cerf.

La fixation de la durée de la journée de travail est du ressort exclusif de ceux qui y sont directement intéressés, c'est-à-dire des ouvriers et des patrons. Toute intervention intérieure est un pas dans une voie rétrograde; favorable aujourd'hui aux ouvriers, elle leur sera contraire demain; et ils n'auront qu'à regretter de l'avoir provoquée. Quant à la question de savoir s'il y a lieu de réduire actuellement la journée de travail, c'est une appréciation de fait sur laquelle tout le monde peut exprimer une opinion. Nous avons dit que le moment nous paraissait mal choisi et qu'en tous cas la réduction d'un cinquième était trop brusque. Mais, en général, quand les ouvriers par le seul fait d'un accord entre eux et de leur propre initiative, parviendront à réaliser une amélioration dans leur sort, nous y applaudirons de grand cœur, car ils seront dans la véritable voie qui conduit au progrès. Toute amélioration dans le sort des masses obtenue par l'application des principes de la liberté réjouit sur la société tout entière.

Cela dit, parlons de la convention des ouvriers. Si quelques patrons, dans les assemblées préparatoires des partis démocrats, s'était avisé de proposer l'exclusion des ouvriers, on eût, avec raison, protesté contre une mesure si contraire aux principes d'égalité politique qui font la base même des doctrines démocratiques. On eût dit, à juste titre, que cette exclusion tendait à faire des ouvriers une caste à part dans le corps politique, et à établir entre des citoyens d'une même communauté une distinction anti-républicaine. Il n'y eût pas eu assez de réprobation contre l'auteur d'une pareille mesure. Mais rien de semblable n'a été proposé dans les assemblées du parti démocrate.

Comment donc se fait-il que cette classification peu démocratique des ouvriers en une caste séparée et distincte ait pris, en apparence du moins, naissance parmi les travailleurs? Pourquoi ont-ils fait bande à part, et opposé à la convention démocratique universelle des citoyens, la convention démocratique restreinte des ouvriers? Il n'est pas difficile d'apercevoir, sous ce mystère, une manœuvre du parti qui, battu aux dernières élections, sous le faux nom de parti unioniste, sous le nom plus réel de parti Banks, a essayé de surprendre la bonne foi d'hommées travailleuses pour faire passer quelques-uns de ses candidats désappointés.

Disons le de suite, le bon sens des délégués a fait échouer le but principal de l'entreprise, et l'opposition faite à la candidature du général Hays par les sections de M. H. Bell, a prouvé toute l'absurdité du mouvement. On reconnait M. Hays parce qu'il n'était pas ouvrier, comme si, pour être shérif, il ne valait pas mieux avoir les connaissances légales, nécessaires à l'exercice de ces fonctions, que d'être un adroit habile, ou un charpentier adroit. Cet outrage au bon sens n'a pas prévalu, et le général Hays a été choisi comme candidat à la place de shérif par 57 voix contre 25.

Nous regrettons que la Convention, après avoir déjoué par ce premier vote, le but principal des fauteurs du mouvement, n'ait pas rompu qu'il valait mieux d'un seul coup ratifier toutes les nominations faites par la Convention démocratique. Ce que voulaient les adversaires de la démocratie, c'était une scission dans le parti, et ils ont partiellement réussi. La question des huit heures de travail n'a absolument rien à faire avec les fonctions de shérif, de greffier, de coroner, d'avocat de district. Demander à un candidat à des fonctions judiciaires de se déclarer partisan du mouvement des huit heures, au lieu de s'occuper de savoir s'il remplit les conditions voulues pour exercer son emploi à la satisfaction générale, est une science bien insuffisante pour justifier une mesure aussi déplorable que la scission du parti démocrate et la classification des électeurs en ouvriers et en non ouvriers. Nous croyons, du reste, que le mouvement est loin d'être général, et que la grande masse des travailleurs ne se croira pas liée par les nominations de cette convention, qui constitue un fâcheux précédent au point de vue des relations politiques qui doivent exister entre les citoyens d'une même communauté.

CLUB NATIONAL JOHNSON.

Adresse au peuple des Etats-Unis.

Il vient de se former à Washington un immense club sous les auspices du président Johnson dont il porte le nom, ayant pour président Montgomery Blair et pour secrétaire Chas. Mason, le brillant rédacteur de cet appel à la démocratie qui parait sous les derniers élections congressionnelles. Les vice-présidents sont fort nombreux et appartiennent à tous les Etats Nord et Sud.

Le club, constitué ainsi, a adressé au peuple des Etats-Unis un manifeste en faveur des vues politiques du président Johnson et vivement approuvé de toutes les opinions. [illegible] qui y sont développées d'une manière saisissante et l'on y trouve une dénonciation implacable du parti radical qui est accusé de vouloir faire succéder une seconde rébellion à la première, c'est-à-dire de vouloir détruire l'Union et le constitution dans un intérêt de parti. Le manifeste représente les radicaux comme voulant concentrer le pouvoir du gouvernement dans les mains de quelques hommes et abolir par ce moyen à une consolidation qui serait tout aussi dangereuse et funeste que la sécession même. En effet, par un directoire central irresponsable presque tous les pouvoirs du gouvernement sont assumés, sans consulter les départements exécutif ou législatif. Un comité auquel a été confié réellement le pouvoir législatif du gouvernement rapporte seulement toutes les résolutions. L'adresse du club Johnson insiste particulièrement sur le principe de la constitution qui autorise chaque branche du département législatif à vérifier et juger l'élection de ses propres membres, et trouve qu'il a été enlevé à ces départements pour en faire bénéficier un comité qui doit présenter son rapport avant qu'il soit permis aux membres, dûment élus, d'occuper leurs sièges. Cette pièce discute avec beaucoup de force [illegible] qui ont été faits du bill des droits civils, et annonce une réaction dans l'opinion publique contre les radicaux [illegible] le gouvernement.

[illegible]

MME GAINES. — Nous trouvons ce qui suit dans le New York *Day Book*:

La célèbre Mme Gaines est ici pour quelque temps. Ses droits, après une lutte de 35 années, sont enfin confirmés par la Cour Suprême, mais elle ne possède pas encore les nombreux millions dont elle a hérité. Elle se rendra bientôt à la Nlle-Orléans pour transiger à l'égard des terres qui lui reviennent et si elle peut en avoir le dixième, ou la dixième partie de leur valeur, elle bâtira, dit-elle, sur le Parc Central, une maison superbe qui surpassera en magnificence architecturale tout ce qui a été construit jusqu'à ce jour dans le pays.

Mme Gaines, en effet, ne possède pas encore les nombreux millions dont parle le *Day Book* et il lui faudrait, pour les avoir, faire autant de procès qu'il y a eu d'acquéreurs à la vente des biens immobiliers de Daniel Clark. Aussi, une telle entreprise serait fort long. Mme Gaines transigera tant qu'elle pourra. Ce fut toujours son intention, et nous sommes portés à croire que les acquéreurs des terres de la succession Clark s'en tireront à bon marché. Le *Day Book* parle du dixième; Mme Gaines, qui est fort libérale de sa nature, se contentera peut-être du 15e ou du 20e.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Demain, samedi 21 du courant, la troupe française donnera, pour le bénéfice de M. Paul Alhaiza la première représentation du *Médecin des Enfants*, drame en 5 actes, par MM. Anicet Bourgeois et A. Dennery. La pièce est émouvante, car il s'agit de *fuyes* au premier acte, d'une *vengeance* de meurtre au second, d'une *crue* au troisième, d'une *apparition* au quatrième, et enfin d'un *martyr* du cinquième. Une annonce pareille se passe de toute recommandation, et l'on peut dire que la pièce choisie par le bénéficiaire se présentera fortement bien dans le monde. Aussi, y aura-t-il foule samedi soir au théâtre de la rue Bourbon.

SAVON O. K. DE PYLE.—Le dernier perfectionnement apporté dans la fabrication de ce savon ne laisse plus rien à désirer, en ce qu'il permet de réaliser une notable économie de temps et d'argent. Les ménagères, en employant le savon de Pyle, dépenseront moitié moins qu'en achetant les savons jaunes ordinaires; une livre de premier équivalant à trois livres de second. En effet, avec une livre de l'O. K., on obtient trois d'excellent savon mou, que rien ne surpasse pour le blanchissage. Le savon de Pyle est en vente chez A. D. Grieff, 48 & 50, Vieille-Levée.

Nouvelles Américaines.

Nous empruntons les faits et nouvelles qui suivent à la chronique du *Messager* de New York:

—L'or a fermé à 127 ¼. On attribue la hausse relative des derniers jours aux craintes que provoque la querelle austro-prussienne. On dit que, si la guerre éclate, une grande quantité de bons fédéraux seront renvoyés sur le marché des Etats-Unis par les détenteurs allemands, ce qui pourrait provoquer une panique.

—La grève qui s'est déclarée avant-hier parmi les conducteurs de voitures sur les lignes de la 3e, 6e et 8e avenues. Sur toutes ces lignes, il ne circule plus que quelques cars, conduits par des nouveaux venus. La police protège les nouveaux conducteurs [illegible] des grévistes. Deux officiers de police ont été assaillis [illegible] les dépôts.

—L'Hon. Morgan Jones, membre du Congrès, est très dangereusement malade dans sa résidence de New-York. Les médecins ont perdu tout espoir de le sauver.

—Des motifs de santé ayant obligé M. Frederick Hudson de se démettre du poste de directeur du "Herald", qu'il occupait depuis longtemps avec autant de talent que de succès, les membres du "New York Club" se sont réunis lundi en meeting, et ont offert à M. Hudson, leur président, un livre splendidement relié contenant des autographes de tous les membres du club et un chronomètre d'or, avec sa chaîne, du prix de 800 dollars. A l'intérieur de la boîte est gravée cette inscription:

"Offert à Frederick Hudson, esq., par le "New-York Herald Club. Avril 1866."

—L'ex-général confédéré Mark W. [illegible] vient d'être arrêté à Edgefield (Caroline du Sud) sous prévention de déloyauté et de traitements inhumains envers les affranchis.

Le brick anglais *Ukla* et la barque anglaise *Hampton* ont tenté de décharger leur cargaison de marbre et de cotons aux Bermudes. Les autorités locales les en ayant empêchées par crainte du choléra, ces bâtiments se sont mis en route pour New-York. Le consul des Etats-Unis aux Bermudes en a donné avis au secrétaire Seward, par une dépêche communiquée hier à la commission sanitaire.

—M. Condell, premier-assistant-caissier de la Banque of America, à New York, est arrêté mardi à la sous-trésorerie, où il touchait, en échange de checks, $45,000 en or et $4,000 en argent. Il serra soigneusement cet or et cet argent dans ses poches, et passa dans une autre salle, dans l'intention de parler à un de ses amis; mais lui-ci étant absent, M. Condell fut à la porte revint à la sous-trésorerie pour y attendre l'arrivée de son ami. Au moment où il en sortait, un homme passa précipitamment près de lui, en poussant la porte avec violence. M. Condell ne se souvient de rien à partir de cet instant. Peu après, un jeune garçon le trouva étendu sans connaissance dans un escalier. [illegible] Transporté à *New York hospital*, M. Condell n'a repris ses sens qu'au bout de vingt-quatre heures. Il lui est impossible de dire ce qui lui est arrivé et comment on s'y est pris pour le voler. [illegible] les poches.

Ce n'est pas la première fois que M. Condell est ainsi volé; un accident du même genre lui était déjà arrivé, il y a plusieurs années, à New Jersey. Ajoutons qu'il jouit d'une haute réputation de probité, qui le met à l'abri de tout soupçon.

—Les annales judiciaires ne fournissent pas d'exemple d'un crime comparable à celui qui vient d'épouvanter la ville de Philadelphie. Sept personnes, de tout âge et de tout sexe, ont été massacrées à coup de hache, et les circonstances [illegible]. M. Christopher Deering, marchand de bestiaux, habitait avec sa femme, cinq enfants et une parente du nom d'Elizabeth Dolan, une maison appelée *Jones' Lane*, dans la partie basse de Philadelphie, un bâtiment appartenant à M. Mitchell. Samedi matin, M. Deering fut conclure quelques affaires avec M. Mitchell. Il rentra tout de suite après, et depuis ce moment on n'en entendit plus parler. [illegible]

[illegible]

M. Deering avait amassé des valeurs considérables provenant de la vente de bestiaux, et l'assassin a eu sans doute le vol pour mobile. [illegible]

Séance du Congrès.

SÉNAT. (18 avril.)

Le Sénat a définitivement adopté le bill sur les dépenses du Missouri, qui n'attend plus que la signature du Président pour devenir loi.

M. Stewart, Nevada, présente un projet d'amendement à la Constitution, prohibant toutes distinctions en raison de la couleur et le paiement de la dette rebelle, et déclarant que nul Etat du Sud qui aura accepté ces conditions sera réadmis dans l'Union.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

M. Rice (Maine) dépose le rapport du comité des territoires sur une résolution ayant pour objet de faciliter les communications avec le Nouveau-Mexique, l'Arizona et le Colorado. Cette résolution porte que tout chemin de fer qui traversera un pays grâce à [illegible]

La Chambre adopte la résolution du Sénat qui autorise la vente de spiritueux dans l'intérieur du Capitole.

UN MINISTRE DES FINANCES POUR LE MEXIQUE.

Nous lisons dans la *Liberté* du 22 mars:

[illegible]

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE.

MARCHÉS DE L'OUEST.

MARCHÉS DU NORD.

Marché d'Angleterre.

NOUVELLE BAISSE SUR LE COTON.

Le vapeur Virginia.

Le choléra à bord de ce steamer.

OR, 127 1/8.

Discours du Président.

Louisville, 19.—Tabac calme et ferme—ventes 152 boucauts; Kentucky à 1.15 et Virginie à $2 36; porc $26; bacon 12c; côtés 16c; jambons au sucre 22c; saindoux 18c; farine $7 22.

Cincinnati, 19 — Farine inactive, superfine $7 75; blé languissant et nominal; whiskey $2 22, saindoux 18 1/4; bacon ferme 14 3/4 à 15 1/4.

St.Louis, 19—Farine plus active à $7 40; blé actif et en meilleure demande à $1 90; mais ferme à 64c; avoine ferme et sans changement; porc $26 50; bacon, côtés 16c.

New-York, 19—Coton inactif et lourd à 37c—Farine $8.30. — Melasse calme et ferme. — Porc $26.25—Argent facile à 5 p. 0/0; sterling 108; or 127 1/8; fonds du gouvernement actifs—Actions lourdes.

Halifax, 19. — Le vapeur England est parti pour New York. Il n'y pas eu de nouveaux cas de choléra à bord.

Washington, 19.—Le président a approuvé le bill des allocations de la marine.

New York, 19. — La maladie observée sur le steamer Virginia est déclarée être le vrai choléra asiatique par les officiers de santé. Toute communication est interdite entre le steamer et la terre.

A peine le steamer était-il en mer depuis une huitaine de jours que de 180 à 200 passagers furent attaqués, dont 31 moururent. Le fléau n'atteignit que sur les passagers d'entrepont.

New York, 19— Le vapeur Persia, parti de Liverpool le 7 et de Queenstown le 9, est arrivé ici ce soir.

Liverpool, 6 avril— Coton en baisse de 1/2 à 3/4 d. pour le coton de provenance américaine, de 1 d. pour les autres qualités. Les ventes de la semaine ont été de 41,000 balles. Les ventes d'aujourd'hui (vendredi) s'élèvent à 7000.

Liverpool, 7, aujourd'hui, (samedi) les ventes de coton ont été de 6000 balles; le marché était plus facile à la clôture.

Londres, 7—Consolidés 86 3/8 à 86 1/2—5 20 à 73 1/2 à 74.

Washington, 18 avril. — Voici la harangue adressée ce soir par le Président Johnson à la foule de soldats et de marins assemblée devant la Maison Blanche pour lui présenter leurs respects:

J'avoue que dans l'état présent des affaires publiques, votre présence et l'adresse que vous venez de prononcer m'encouragent et me donnent confiance dans les efforts que je fais pour remplir les devoirs qui m'incombent comme premier magistrat de la République, et dans ce que j'ai à vous dire je m'adresserai à vous comme à des marins et à des soldats-citoyens. (Applaudissements.)

Nous sommes actuellement placés dans une des situations les plus critiques qui se soient présentées depuis que le gouvernement existe. La nation a une autre épreuve à subir, c'est de donner la preuve aux nations de la terre et à ses propres citoyens qu'elle a le pouvoir de rétablir la paix à l'intérieur, qu'elle a assez de force pour abattre la perfidie et la trahison dans ses propres limites. (Hourrahs.) Nous venons de commencer une épreuve, et Dieu me donne la confiance que nous la traverserons heureusement. (Hourrahs.)

J'accepte comme un compliment l'allusion qui a eu lieu au fait que, dans le Sénat en 1860 et en 1861, quand la nation entrait dans la crise qu'elle a traversée, j'ai levé mes mains contre la trahison, contre la perfidie et contre les traîtres. (Applaudissements.) Aujourd'hui, j'occupe et je maintiens la même position que j'avais alors. Je suis encore en opposition ouverte avec les traîtres et la trahison, qu'ils soient au Sud ou au Nord. (Grands applaudissements.) Aujourd'hui comme alors, j'emploie toutes mes forces mentales et physiques à sauver la nation pendant qu'elle traverse la troisième phase de son existence.

Les forces organisées et les pouvoirs combinés qui naguère récemment contre nous, sont soumis et chassés des champs de bataille, mais il ne s'en suit pas qu'il n'y ait plus d'ennemis de nos institutions, et personne ne peut dire qu'il ne nous est pas resté de danger pour le salut de nos libres institutions. (Applaudissements.) Au sortir des Etats-Unis, je niais la doctrine de la séparation et de la sécession. Je niais alors, comme je le nie aujourd'hui, qu'aucun Etat ait le droit, de son propre volonté, de se séparer des autres et de la constitution et de détruire l'Union et de briser le gouvernement—et je pense que j'ai donné quelques preuves de ma sincérité. — et, maintenant, je désire savoir pourquoi toute cette tourbe de diffamateurs et de calomniateurs ne cesse d'aboyer et de hurler après moi? (Applaudissements.) Pourquoi est-ce qu'ils se soulèvent contre moi? C'est parce que je suis du côté du peuple, et quand je dis le peuple, j'y comprends les marins et les soldats.

Pourquoi sont-ils liguées pour me dénoncer, m'attaquer faussement et me calomnier? Où étaient-ils pendant la rébellion qui vient de finir? Toujours chez eux, au lit. (Rires.) Au Sénat, j'élevai ma voix contre la rébellion, et quand on crut qu'il serait de l'intérêt du pays que j'allasse à abattre la rébellion, n'ai-je pas quitté ma place au Sénat, place lucrative, facile et honorable, et j'ai pris position là où l'ennemi pouvait m'atteindre et où l'existence des hommes était en péril. (Applaudissements et approbation.)

Pendant que j'étais ainsi exposé personnellement et publiquement, quelques-uns de mes diffamateurs et calomniateurs actuels étaient déterminés à s'éloigner de l'ennemi et jouissaient de toutes leurs aises. (Bravos et rires.) Mais je ne m'inquiète pas d'eux, je ne m'inquiète pas de ces calomnies, ni des aboiements de la meute misérable qui a été lancée contre moi; je ne m'inquiète pas de tout ce qu'on peut dire de moi. Bien qu'assez avancé en âge, je sens que je vivrai assez pour abattre toute la meute des diffamateurs (Applaudissements), qu'ils ont lâchés pour m'abaisser dans votre estime, mais qui n'y réussira pas.

Le peuple américain, citoyens, soldats et marins, sait que depuis mon entrée dans la vie publique jusqu'à ce jour, j'ai toujours été d'une façon indéracinable l'avocat et le défenseur de ses droits et de ses intérêts. (Bravos.)

Nous sommes maintenant dans la troisième épreuve de la nation; nous n'avons pas passé la crise. Nous avons nié que les Etats pussent sortir de l'Union, nous avons nié la doctrine de la sécession et nous avons démontré par la force—Oui, les soldats et les matelots. Dieu les bénisse, ont démontré par leur patriotisme et leurs bras puissants que les Etats n'ont pas le pouvoir de quitter l'Union. (Applaudissements.) Que s'en est-il suivi? Les armées confédérées ont été vaincues et débandées, et le peuple de ces Etats s'est montré disposé à revenir à l'obéissance aux lois et à réhabiliter la suprématie de la Constitution de nos pères.

Pourquoi avons-nous passé par cette troisième épreuve? C'était pour justifier le principe qu'aucun Etat n'a le pouvoir de briser le gouvernement. C'était pour abattre la rébellion. La rébellion a été abattue et pourquoi l'a-t-elle été?—Pour détruire les Etats? Non, jamais, en vérité! Pourquoi tant d'existences ont-elles été sacrifiées, tant d'argent dépensé? Etait-ce dans le but de détruire les Etats? Non. C'était pour rétablir le fait que la nation a su triompher des guerres intestines, de la trahison et des traîtres à l'intérieur.

Quand la rébellion du Massachusetts a été abattue, est-ce que cela a fait sortir le Massachusetts de l'Union et détruit l'Etat? Quand la rébellion, en Pennsylvanie, a été abattue, est-ce que cela l'a mis hors de l'Union? De même quand la grande rébellion a été abattue, et la constitution et les lois du pays restaurées, les Etats, qui étaient engagés dans la rébellion, étant écrasés et ayant reconnu la constitution et les lois, étaient dans l'Union et faisaient partie de cette glorieuse et brillante pléiade d'Etats.

Sous la direction de mon respectable prédécesseur, nous avons commencé l'œuvre de réforme. Avant mon arrivée ici, nous avions commencé à rétablir les relations qui avaient existé entre le Tennessee et le reste de l'Union, avec une seule exception, la relation de représentation.

Je vins ici à Washington et, par des circonstances extraordinaires, j'arrivai à la Présidence. Le congrès des Etats-Unis s'était ajourné sans prescrire aucun plan. Je procédai alors, comme je l'avais fait dans mon Etat, à reconstituer le gouvernement, à restaurer les divers Etats. Et comment avons-nous procédé? Nous avons trouvé que les populations n'avaient pas de Cours, et nous avons établi des juges, aux avocats de district et aux marshalls. « Allez là-bas et tenez vos Cours; les populations ont besoin que les tribunaux soient ouverts. » Y avait-il là quelque chose de blâmable? Les Cours furent ouvertes. Quoi encore? Nous regardâmes et nous vîmes que les populations n'avaient pas de communications postales; elles avaient été interrompues par les opérations de la rébellion. Nous allâmes au directeur-général des postes: « Voilà à ce que les populations du pays, ayant soit écrit à ces populations et à ce qu'elles correspondent; envoyez-y des bons hommes et ouvrez vos bureaux pour une plus rapide [illegible] ». Nous regardâmes encore et nous vîmes qu'il y avait un blocus et que les douanes étaient fermées. Nous dîmes: « ouvrez les portes des douanes et levez le blocus » — et cela fut fait. Nous avons marché ainsi pas à pas, ouvrant les douanes, nommant des collecteurs, établissant des communications et rétablissant tous les chemins de fer qui avaient été interrompus par la rébellion. Y a-t-il eu, dans ce qui a été entrepris, quelque chose qui ne fût pas autorisé par la Constitution; qui ne fût pas justifié par la grande nécessité de la situation, et qui ne fût pas conforme à la Constitution et à l'esprit général de notre gouvernement? (Applaudissements.)

Que restait-il à faire? Une chose: mettre la maison en ordre, ce que nous avions tenté [illegible]

---

mais leurs cœurs, c'est qu'il ne devait pas y avoir d'imposition sans représentation.

Que se passe-t-il maintenant? qui a usurpé le pouvoir? Qui a mis à néant la Constitution? Que reste-t-il à faire pour compléter la restauration de ces Etats dans toutes leurs anciennes relations sous le gouvernement fédéral et pour achever la grande épreuve par laquelle nous avons passé? C'est d'admettre la représentation. (Applaudissements.) Quand nous disons "admettre la représentation" que voulons-nous dire? Nous voulons dire la représentation dans le sens constitutionnel et légal tel qu'il a été entendu au commencement du gouvernement.

La Constitution déclare en termes exprès que le Sénat et la Chambre des Représentants, respectivement seront juges des retours d'élections et des qualités de ses membres. Il appartient à chaque chambre de décider cette question conformément à la Constitution et avec la sanction solennelle d'un serment.

Peut-on croire que l'une ou l'autre des chambres admettrait dans son sein, à participer à la législation du pays, un membre qui n'aurait pas les qualités? Elles en ont le pouvoir, mais les deux chambres, mais chaque chambre séparément. La Constitution déclare, en outre, qu'aucun Etat ne sera privé du droit de suffrage égal dans le Sénat des Etats-Unis, sans son consentement.

Où en sommes-nous? Tout ce qu'il nous faut, c'est de finir la grande œuvre de restauration, et c'est aux deux chambres, respectivement, à décider la question. Mais on dira peut-être: un traître pourrait entrer? La réponse à cela est que chaque chambre doit en être juge, et si un traître se présente, je n'y puis rien. La chambre saura que c'est un traître, et si c'est un traître, ne peut-on le mettre à la porte et le renvoyer en disant au peuple qui l'a envoyé s'il faut nous envoyer un homme loyal. (Applaudissements.) Y a-t-il la moindre difficulté à cela? (Non, non. Bravos.) Si un traître se présente à l'autre chambre, cette chambre ne peut-elle lui dire: « Non, vous ne pouvez être admis dans cette assemblée, allez vous-en; nous ne refuserons pas à votre peuple le droit de représentation, mais il faut qu'il envoie un représentant loyal, et quand les Etats envoient des représentants loyaux, pouvez-vous avoir une meilleure preuve de leur fidélité à la Constitution et aux lois?

Personne ne peut dire, à moins d'ignorer la constitution et les lois, que si un traître réussit à se faire envoyer au Congrès, les chambres ne sauraient l'expulser de leur sein. En l'y admettant d'abord et en l'en chassant quand il est reconnu coupable ou à l'avantage d'arriver sûrement au bout tout en respectant la constitution que nous ont transmise nos pères. Respectons, dis-je cette constitution, et veillons à ce qu'elle ne soit pas violée. Tout en luttant contre les traîtres, contre la sécession et contre la dissolution de l'Union, je me sens également opposé à la centralisation des pouvoirs à Washington. Je crois que cette centralisation est aussi funeste que la séparation. (Applaudissements.) Si la séparation mène à l'anarchie, la centralisation y mènerait aussi.

Mais, dit-on, un homme peut usurper le pouvoir. Jefferson a dit, et le bon sens nous l'apprend, que le despotisme s'exerce par plusieurs beaucoup plus rigoureusement que par un seul. Quel pouvoir a votre président? Que peut-il faire? Quelle initiative peut-il prendre? Ah! mais le veto! (Rires.) Qu'est-ce que c'est que ce pouvoir qui s'appelle veto? (Une voix: le pouvoir d'en finir avec le nègre.) Quel est votre président? (Plusieurs voix: Andry Johnson) N'est-il pas élu par le peuple?

C'est la tribune du peuple. Jadis, lorsque la république romaine élisait ses tribuns, le peuple qui le choisissait le plaçait à la porte du Sénat, afin qu'il put dire: *Veto*, je vous le défends! lorsque cette assemblée votait des lois oppressives. Votre Président est aujourd'hui le tribun du peuple. Je remercie Dieu de l'être, et je compte bien exercer le pouvoir que le peuple m'a confié. (Applaudissements.) Votre Président doit toujours être à son poste, et, parceque dans l'accomplissement de ses devoirs, il ose ne pas avoir la même opinion que le Congrès sur certaines mesures publiques, on le signale comme un usurpateur et un tyran! Le veto lui donne-t-il donc le pouvoir d'agir? C'est un pouvoir conservateur, voilà tout: il autorise le Président, lorsque celui-ci considère qu'une loi a été votée précipitamment, ou qu'elle est injuste ou qu'elle est inconstitutionnelle, il l'arrête, dis-je, à la faire éclairer ces mots: Arrêtez-vous, n'allez pas plus loin, attendez que le peuple se soit consulté et se prononce. (Applaudissements.) C'est tout ce que je vois dans le veto.

La tyrannie part donc, je le répète, être exercée par d'autres que par le chef du pouvoir exécutif. Celui-ci est impuissant. Il a purement et simplement la faculté de contrôler le pouvoir législatif, c'est-à-dire d'empêcher qu'une loi qu'il juge mauvaise soit mise à exécution avant que le peuple l'ait examinée. Je n'ai fait, en exerçant le droit de veto, qu'obéir à ma conscience. (Applaudissements.) Je persévérerai dans la voie où je suis entré, ayant confiance dans le bon sens et l'intelligence du peuple, des soldats et des marins. (Applaudissements.) En quoi ai-je fait preuve de tyrannie? Il est facile d'accuser et de faire planer d'injustes soupçons sur un homme. Si vous prenez l'initiative, on vous regarde comme hostile.

Tout mon espoir, pour le salut du pays, est dans le peuple américain. Je suis avec les soldats, les marins et les citoyens, avec ceux qui ont tout exposé et tout sacrifié. N'ai-je pas, moi aussi, mis ma vie, ma fortune, tout ce que je possédais et tout ce qui m'était cher comme enjeu dans la partie suprême qui a été jouée? Et croira-t-on que je pourrais défaillir lorsque le pays est appelé à traverser de nouvelles épreuves? Qui, dans la vie publique ou dans la vie privée, a sacrifié plus de temps et d'énergie à atteindre le grand but que je ne l'ai fait.

Et j'ai fait avec l'impulsion de mon propre cœur. Je pense que c'était juste, et avec vos cœurs et votre attitude et votre encouragement, j'arriverai au bout sans m'écarter de cette voie. (Applaudissements et rires) qui vient à s'opposer, qui doit être fait tant que je demande c'est que vous attendiez et voyez. Ainsi autant que cela vous concerne, attendez et voyez si je ne vous reste pas fidèle quoique tout autre homme qui manquer de courage et échoue. (Applaudissements.) Je veux voir toutes en vigueur des mesures de politique qui favorisent les intérêts du peuple et de cette portion du peuple qui constitue les hommes braves et courageux qui ont dans les deux branches du service ont défendu le drapeau national et soutenu le pays dans le récent conflit.

Je vous remercie, messieurs, de vos encouragements, je vous remercie de votre attitude en cette occasion; cela me donnera la force d'exécuter l'œuvre qui m'est réservée. Si nous sommes fidèles à nous-mêmes, si nous sommes fidèles à la Constitution, le jour n'est pas éloigné où ce gouvernement sera restauré.

Continuons et restaurons le gouvernement élargissons nos débouchés commerciaux et faisons non seulement la confiance à l'intérieur mais encore le respect à l'étranger en laissant la nation reprendre sa carrière de grandeur.

Je sais que quelques-uns me blâmeront et diront que je suis trop doux, trop bon et vieux; mais si nous devions tous être mis à mort, ou punis ou rejetés pour nos offenses, ou pour ces offenses, et si nous devions être exclus de la société et de la communion avec nos semblables, combien en resterait-il d'entre nous? Nous devons raisonner les uns avec les autres et comprendre nos natures et ce qui est nécessaire pour rendre la paix, l'harmonie, la concorde à notre peuple désolé et divisé.

En temps de guerre, il est juste de brûler des villages, de mettre des villes à sac, de dévaster les champs, de désoler tout un pays pour réduire l'ennemi, mais en temps de paix, il faut justement faire le contraire, et la vraie politique d'une nation est de reconstruire ses villes, ses villages et de redévelopper ses cultures. Je sais qu'il y a quelques gens qui sont restés chez eux au lieu d'aller à la guerre et qui quand il s'agit, comme aujourd'hui, de restaurer la paix et de considérer les questions de paix, manifestent des rancunes plus amères et des ressentiments plus vifs que lorsqu'on était en temps de guerre.

Mais prenez les braves gens qui ont soutenu le drapeau sur les champs de bataille et le pavillon sur mer et vous trouverez de meilleurs sentiments et un meilleur jugement chez eux que chez les autres qui sont restés dans leurs cabinets et n'ont jamais senti l'odeur de la poudre. (Applaudissements.) Depuis le simple soldat jusqu'au général, ils savent mieux traiter les questions qu'aucun de ces humanitaires et ces patriotes d'alcove ou de cabinet.

Ainsi, mes chers citoyens, mes compatriotes, soldats et marins, réjouissons-nous de ce que les relations des Etats soient sur le point d'être reprises, réjouissons-nous de ce que la paix nous soit rendue. Faisons tous nos efforts, suivant les bons principes, pour restaurer les relations qui existaient entre le gouvernement fédéral et les Etats. Je rends grâce à Dieu de ce qu'il nous a donné la paix, et je rends grâce à Dieu de ce que nos troupes et nos soldats peuvent recouvrer leurs familles, dans leurs foyers, y reprendre leurs occupations paisibles. Je rends grâce à Dieu de ce que la sinistre planète de feu et de sang qui était naguère dans l'ascendant ait été éclipsée par l'étoile de la paix. Maintenant que l'étoile de la paix est suspendue au ciel, cultivons la terre et les relations de la paix et toutes ces associations qui appartiennent aux hommes quand la paix règne.

Le temps n'est pas éloigné où nous aurons un millenium politique, un jubilé politique et où nous pourrons proclamer à toutes les nations du globe que nous sommes encore un peuple uni et que nous avons triomphalement subi notre troisième épreuve, que nous avons la paix à l'intérieur et le pouvoir de mettre au défi le monde entier. [Grands applaudissements.]

Rappelez-vous une chose, messieurs: c'est que dans ma vie passée bien que j'aie été attaqué par la calomnie, personne ne peut dire que j'ai trompé qui que ce soit. Ce sera à vous de voir dans l'avenir qui recherche toutes ses promesses ou qui y sera le plus fidèle. Je vous remercie, messieurs, de l'honneur que vous m'avez fait.

Autres Dépêches.

New-York, 19 avril — Les conducteurs de chars ont tenu hier soir au City Hotel un meeting et adopté des résolutions dans lesquelles ils expriment la détermination de ne pas retourner à l'ouvrage avant qu'on leur ait accordé l'augmentation de travail qu'ils demandent. Il y a eu des désordres provoqués et on a requis des dons.

Il y a beaucoup de désordre le long de la ligne de la troisième avenue. On suppose qu'un conducteur a été tué. Hier soir, une terrible a été placée sur la voie et en faisant explosion a endommagé un wagon. Les passagers l'ont échappé belle.

Il y a eu à l'Institut Cooper un grand meeting fénian. Le colonel Roberts a dit que c'était le dernier grand meeting qui serait tenu avant que le coup final fût frappé.

Fredericksburg, New Brunswick, 19 avril — Il y a un mécontentement croissant dans la population par suite de l'adoption du plan de confédération par le parlement provincial. La minorité de la chambre haute a préparé une protestation contre le projet de Québec et rédigé une adresse à la Reine.

New-York, 19 avril — Le correspondant du *Herald* à Mexico dit que le différend entre Ortega et Juarez est devenu alarmant. Ortega réclame la présidence et dénonce Juarez. Les Indiens font des incursions dans la Sonora et commettent beaucoup d'outrages.

Washington, 19—Le gouvernement s'est décidé à garder le steamer en fer Coquette, récemment saisi à Baltimore comme propriété confédérée. On dit qu'il a été construit en Ecosse en vertu d'un contrat avec M. Mallory, et qu'il vaut $150,000.

Le comité du judiciaire de la Chambre a examiné hier la question du rappel du serment d'épreuve, et a conclu contre toute modification, mais pour l'abrogation des parties du serment touchant le Président.

Un rapport détaillé émanera du justifier la conclusion du comité en présentant à l'appui des citations empruntées au Président. M. Rogers présentera le rapport de la minorité favorable au rappel du serment.

Toronto, 17 avril—L'interrogatoire des fénians, à Cornwall, continue à huis clos. Le correspondant du *Herald* dit que les prisonniers ne peuvent être condamnés s'il n'y a pas d'autres preuves.

Des lettres de Vera Cruz du 8, adressées au Herald, disent que les négociants de cette ville se plaignent amèrement de l'addition de 20 pour cent au tarif. Maximilien menace d'exiger le paiement de 60 pour cent s'ils ne donnent pas un compte exact des marchandises qu'ils ont en mains, dans le délai de trois jours.

Washington, 19 avril—Le Sénat a voté une allocation de $1,217,000 pour l'exécution de traités avec les Indiens. Il a voté des remerciements à Geo Bancroft. M. Clark a présenté un amendement au bill de la Chambre pour amender l'acte relatif à l'*habeas corpus*. Pendant la discussion, le Sénat s'est ajourné.

A la Chambre une résolution de la Convention du Texas en faveur d'un embranchement méridional au chemin du Pacifique a été envoyé au comité de ce chemin.

New York, 19—Le steamer anglais Virginia, parti de Liverpool le 4, est arrivé à la Quarantaine. Il y a eu 36 morts pendant la traversée sur 1043 passagers. La maladie qui les a frappés est semblable à celle qui a sévi à bord du steamer England.

New York, 19 avril, midi—Le coton est coté à 36 cents; l'or à 127 1/8.

Washington, 18—Le Président, à l'occasion d'une sérénade, a prononcé une harangue, dans laquelle il a réitéré avec fermeté sa politique de restauration en se prononçant contre tous les désunionistes, et en exprimant la détermination de maintenir sa politique.

CHRONIQUE LOCALE.

PROCÈS POUR MARQUE DE COMMERCE.—Un citoyen de Cincinnati, ex-propriétaire du théâtre de l'Opéra qui a récemment brûlé dans cette ville, et qui est tant à la fois un grand fabricant de whisky, vient de s'adresser à la Quatrième Cour de District, Juge Théard, pour avoir réparation du tort que lui a causé la maison Doyle qui a usé de sa marque pour vendre du whisky inférieur donné comme du whisky de la maison Pike. La demande en dommage s'élève à $30,000. Le jury en a accordé $1,000.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—Le jury a rendu un verdict contre A. Calonge et J. Fremont, officiers de police, pour l'emprisonnement indû de Mary Fitzwith qui avait été en août dernier traduite devant le recorder du Premier District pour insulte et abus.

L'affaire de Pélagie Brown accusée d'avoir empoisonné Fanny Crouch, il y a quelques mois, est fixée pour ce matin.

AFFAIRE DE PISTOLET.—Une difficulté s'est élevée hier, à la douane, entre le général Burbridge et un M. Wright d'une des paroisses de la Rivière Rouge, à propos d'une transaction de coton, suivant ce que nous avons pu apprendre. M. Wright a été blessé au poignet et au côté, mais les blessures ne sont pas dangereuses. Nous n'avons pas d'autres détails.

LES COURSES. — C'est à trois heures aujourd'hui que sera disputé le prix de $5,000 au Fair Grounds.

COUR DU RECORDER LEFTON, 3ème District.—Wm Henderson, vagabond par goût et voleur de profession, a été envoyé au Workhouse pour 90 jours. Il avait en sa possession du bœuf supposé être volé.

Le coroner de ce district a recueilli quelques amendes provenant d'affaires de moindre importance.

COUR DU RECORDER AMBER.—John Hughes, d. c., a été condamné hier à une amende de $50 piastres pour avoir porté des armes cachées, ou à un emprisonnement de six mois.

Anna Burns a été condamnée à la même peine.

John Clement pour avoir volé du coton, paiera une amende de $15, si mieux il n'aime aller en prison.

W. Johnson a été condamné à une amende de $20 pour s'être livré à des voies de fait contre M. Mahoney.

G. Kent pour avoir insulté des dames rue de Camp, et Arthur Lewis, h. de c., pour avoir déchargé un revolver dans la rue, paieront chacun une amende de $10.

COUR DU RECORDER VENNARD.—J. Reeil a été condamné hier à une amende de $50 pour avoir vendu de la poudre de chasse sans licence.

ENQUÊTE.—Le coroner a fait, hier, une enquête sur le meurtre de Michael Lynch. W. McGrath a déposé que lui et Lynch furent attaqués à partir d'une propriété près de l'angle des rues Espagne et Amour, dans la nuit du 15 avril, par les quatre hommes les tournaient en ridicule et qu'à l'encoignure Poètes et Edward, Craigen, qui a été arrêté, vint sur la banquette où ils étaient et marchant sur Lynch lui donna un coup de couteau. Le témoin affirme positivement qu'il n'y avait que Craigen. Il ne retrouva pas alors le couteau de ce dernier, mais il le revit dans un chapeau après l'arrestation. Il était rouge de sang. Craigen dit que les autres trois étaient F. Grillon, John Carney et E. Delmarius. D. et D. ont été arrêtés.

Lynch a dit au témoin qu'un meurtrier ou Craigen le frappait par devant, un autre le frappait par derrière. Le témoin dit que les trois hommes qui étaient avec Craigen à l'encoignure Espagne et Amour, l'accompagnèrent à l'encoignure des rues Poètes et Amour, endroit où le malheureux Lynch fut poignardé. Le témoin reconnaît Craigen comme celui qui a frappé Lynch, et Delmarius était présent à cette scène.

Le témoignage de David Williams, h. de c., a corroboré celui de McGrath. L'officier Clark a déposé que lorsque Craigen fut arrêté, Grillon était dans sa maison, ayant du sang sur sa main et était en grande agitation.

Un autre officier a déposé que Craigen faisant allusion aux personnes arrêtées dit qu'elles étaient toutes de ses amis, Carney était compris parmi elles.

Bridget Lynch a témoigné qu'elle vit Ed Craigen s'élancer et porter à son mari deux coups de poignard dans le dos.

Le Dr Bayon, médecin de la ville, a témoigné sur le caractère des blessures. Voici le verdict du jury:

"Nous accusons en conséquence, ledit Edw. Craigen d'avoir commis un meurtre, avec l'aide et l'assistance d'Emile Delmarius, et supposons qu'il a été aidé et assisté par John F. Carney et F. Grillon.

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi soir, 19 avril 1866.

Le marché est resté fort calme, mais le coton a été plus recherché et il s'en est vendu 3000 balles, à des prix pleins. Des lettres particulières parlent des inondations, de la maladie des animaux et de la mauvaise qualité des grains dans l'intérieur de l'Etat. Il reste à voir jusqu'à quel point ces nouvelles décourageantes seront confirmées.

L'or s'est vendu, pendant toute la journée, à 126 1/2 à 127 et a clos à 126 1/2, contre 126 1/4 hier soir. Les transactions embrassent $5,000 à 126 1/2; $4,000 à 126 5/8; $5,000, $6,000, $10,000 et $30,000 en trois ou quatre lots, à 126 3/4; $5,000 à 126 7/8; $3,000, $4,000 et $20,000 en trois lots à 127.—$1,000 en demi-piastres américaines se sont vendues à 119 et $1,250 à 120. Les courtiers donnent 117 des petites sommes qui leur sont apportées et vendent à 120. Les piastres mexicaines sont nominales aux cours de l'or, à peu près.

Le change étranger a haussé de 1 1/2 pour cent. Les ventes de sterling embrassent 1500 livres, en traites-connaissements, à 132 1/2; 1500 clear au même taux; 2000 à 133; 1000 No 1 à 134; 2000 à 134 1/4; 14,000 à 134 à 135, et 135 1/2; 4000 à 135.—A la clôture, le marché était coté à 131 à 132 1/2 les traites-connaissements, 133 à 133 1/2 le bon clear et 134 à 134 1/2, et 135 le No 1 à 1re. Quelques tireurs ont demandé, de bonne heure, 136 à 137, taux qui étaient au-dessus de ceux des banques.—Il s'est vendu 160,000 francs, 160,000 et 100,000 en change commercial No 1, à 4 21 1/4.—Les banques ont exigé 126 du sterling et 4.17 1/2 des francs.

La quantité de change américain était fort limitée et nous avons à constater une grande tendance à la hausse. Les banques ont tiré à 1/4 d'escompte, mais vers la clôture, une ou pas d'autres elles ont demandé le pair.

Les nouvelles reçues de Washington au sujet de la restitution des fonds des banques libres ont amené une demande animée et une forte hausse dans ces valeurs. Les transactions annoncées comprennent: 30 actions de la Banque de l'Union à $50 et 60 à $51, contre $44.50 à $45 la semaine dernière; 100 de la Banque de la Nouvelle-Orléans à $46 contre $34.50 à $35; 25 de la Banque des Marchands à $26 et 160 à $30, contre $20 à $21.—100 actions de la Banque des Citoyens ont été vendues à $140, c'est-à-dire une hausse de $4 à $5; 30 de la compagnie des chemins de fer de la ville à $186 et 100 à $186 50; ce qui est une hausse de $1 par action.—Hier, 115 et 37 actions de la banque des Marchands se sont vendues à $22, et 30 de la compagnie des chemins de fer de la ville, à $187. On a refusé $38 d'actions de la banque du Crescent City, lesquelles étaient cotées au pair, $34 50 et $35.—12 bons de la ville, payant en faveur de chemins de fer se sont vendus à 83, avec les coupons de mai. Les bons de la ville sont cotés à 90 à 91 les consolidés et 80 à 83 les émissions en faveur de chemins de fer, suivant les coupons.

$500 de la Banque de la Louisiane se sont vendus à 80 cents; $1000 de la Banque de l'Etat de la Louisiane à 87, avec intérêt ordinaire à la Banque du Crescent City à 95.

Nous cotons encore les billets de la banque de la Louisiane à 62 à 63 et 64 à 65 cents à la piastre;

Banque de l'Etat de la Louisiane, 80 à 83 et 86 à 87;

Banque de la Nouvelle-Orléans à 96 à 96 et 96 à 97;

Banque de l'Union et banque du Crescent City aux mêmes taux.

BULLETIN COMMERCIAL

BUREAU DE L'ABEILLE, Jeudi soir, 19 avril 1866.

COTON—La demande a encore été bonne, ce matin, à l'ouverture du marché, mais le mouvement a été ébranlé tant par la faiblesse de l'approvisionnement qu'à cause des prétentions insensées des facteurs. Plus tard, cependant, deux ce sont montrés un peu mieux disposés à faire des concessions, et les ventes ont pu s'élever à 3000 balles, prises par toutes classes d'acheteurs. Les prix irréguliers, les grades les plus médiocres et les listes mêlées ayant été offertes assez librement pour les prix antérieurs, tandis que les qualités meilleures ont été en demande à des prix pleins. Nous cotons actuellement l'ordinaire à $9 à 30 cts., le good ordinary à 33 à 34, le low middling à 35 à 37 et le middling à 40. Ces chiffres sont ceux d'hier, mais légèrement modifiés.

ETAT DU COTON.

Stock en mains le 1er sept. 1865....balles	53839
Reçu aujourd'hui	602
précédemment	680873
	686022
Expédié aujourd'hui	[illegible]
précédemment	[illegible]
	586451
Stock en mains à bord de navires non expédiés	189271

SUCRE ET MÉLASSE—Depuis hier, les arrivages ont embrassé 60 boucauts de sucre déjà vendu sur plantation, à des conditions privées, et qu'on revend en détail en ce moment au débarcadère à 13 1/4 à 16 cts la livre de prime. Il n'y pas été reçu de mélasse.

PRODUITS DE L'OUEST ET PROVISIONS—Le marché est presque dépourvu de maïs et il n'y a à vendre au débarcadère que très peu de produits de l'Ouest de n'importe quelle espèce et les prix tendent à la hausse.

FARINE—La bonne superfine et l'extra sont rares, en bonne demande et commandent des prix plus élevés, mais la fine et la commune abondent et sont délaissées. Les ventes ont embrassé 2500 barils qui ont changé de mains aux prix suivants: commune à $5 50, fine à $7 good fine $7 25, low superfine, sans marque $7 37½, superfine $7 75 et $8, low extra $10 12½, fair extra $10 80 good extra $12, extra de choix $13 à $13 00 le baril.

MAIS—Le marché est presque dépourvu de bon maïs et les prix de cet article sont plus hauts de 5 cts par boisseau de jaune. La demande se fait en ce moment pour le commerce local, pour l'intérieur et pour la Havane. Ventes de 4000 sacs—presque tout ce qui se trouvait sur le marché—aux prix suivants: jaune $1 05, blanc $1 10 le boisseau.

AVOINE—Le marché est très ferme et une hausse de 1 cent par boisseau a été obtenue aujourd'hui. Ventes de 1800 sacs à 54 cts le boiss.

SON—Le stock de son a diminué et les prix de l'article sont fermes. Ventes, aujourd'hui, de 1000 sacs à $1 15 les cent livres.

FOIN—Le prime de l'Ouest et tenu en premières mains à $28, et il s'en fait de petites ventes à $30 le tonneau.

TABAC—Il s'en est vendu aujourd'hui, 108 boucauts de lugs, pris pour l'exportation, à peu près à nos chiffres les moins élevés.

VINAIGRE—Un lot de 160 barils de vinaigre de l'Ouest s'est vendu à 15 cts le gallon.

SAINDOUX—Le prime en tierçons se vend en détail à 18½ à 19 cts et en barillets 20½ à 21 cts la livre. Il s'est fait quelques demandes de lots ronds, mais aucune vente n'a transpiré.

PORC—Il ne s'en est fait aucune vente de premières mains. Les lots ronds sont cotés à $28 à $28 25 le baril de mess. Le mess est en bonne demande pour le détail à 28 50 cts le baril.

BACON—Un lot de 10 barriques de cotés désossés s'est vendu à raison de 16¾ cents la livre. Les épaules se vendent en détail à 13½ cts, les cotés ribbed 16 cts, le cotés désossés 17 cents, les jambons sans apprêt 18 à 19 cts et ceux curés au sucre 20 à 22 cts la livre.

CHANDELLES—Il s'en est vendu 180 caisses à 19¾ cts la livre.

VIANDE VERTE—Le marché est fort calme; les épaules se vendent en détail à 11 à 11½ cts et les côtés 13 cts la livre.

WHISKY—Le whisky rectifié de l'Ouest se vend en détail $2 20 à $2 24 le gallon.

BEURRE ET FROMAGE—Le marché manque de bon beurre du Nord, lequel article est en bonne demande, mais le beurre de l'Ouest abonde et est calme. Les approvisionnements de fromage sont ronds et l'article est en demande. Nous cotons le beurre du Nord à 40 à 42 cts, celui de l'Ouest à 30 à 32 cts, le fromage 22 à 23 cts, Dairy anglais 27 cts.

SEL—Durant les trois ou quatre jours qui viennent de s'écouler, il s'est vendu plusieurs chargements de sel, embrassant 30,000 sacs à $1 25 $1 50 le sac. Les commerçants font face aux demandes pour la campagne moyennant le prix haussé de $1 50 le sac de gros et $1 75 à $1 80 le fin. Cette hausse est attribuée à un accroissement de la demande pour cette partie de la contrée que baigne la Rivière Rouge, et aussi à une cessation temporaire d'envois de Liverpool, cessation qui s'explique par la baisse des prix de l'article ici.

Marché aux bestiaux.

Jefferson City, 20 avril.

[illegible]

Bœufs de l'Ouest, de choix, par liv. nette	—	14 à — 17
[illegible]		[illegible]

Décédé, hier, à sept heures du soir, M. ALFRED HUCHET DE KERNION, à l'âge de quarante deux ans.—Les amis et connaissances des familles Kernion, Garidel, Arroyo, Wilkes, Lecoste et Reine sont priés, sans autre invitation, d'assister à l'enterrement qui aura lieu, AUJOURD'HUI, à 5 heures du soir précises. Le corps est exposé rue St-Bernard, encoignure Bayou.

ATTENTION.

Un îlet de terre amélioré, de valeur, à Milneburg, à l'encan par le Shérif.

[illegible]

CANDIDATS DU PARTI DEMOCRATE NATIONAL.

Les Candidats nommés par la dernière Convention démocratique sont invités à assister à une réunion du Comité Exécutif Central de Paroisse, qui aura lieu ce soir, à sept heures et demie au Mechanics' Institute.

A. DEBBES, Président du Com. Ex. de Paroisse.

Nouvelle Société Louisianaise de Bienfaisance de la Nlle-Orléans.

Assemblée générale trimestrielle.

Les officiers et les membres de cette Société sont prévenus d'assister à l'assemblée générale trimestrielle qui aura lieu, dans la salle de la Société au coin des rues Grande Hommes et Champs Elysées, DIMANCHE, 22 du courant, à 4 heures P. M. L'exactitude est requise, car des affaires d'une haute importance seront soumises à l'assemblée.

Par ordre du Président, A. A. MARCHAND, Secrétaire.

Nueva Sociedad Luisiana de Beneficencia Mutua de Nueva Orleans.

UNA asamblea general de los miembros y oficiales de la dicha Sociedad tendrá lugar en la esquina Grands Hombres y Campos Eliseos, DOMINGO, 22 del corriente, á las 4 y media de la tarde. Se tratará de asuntos importantes.

Por orden del Presidente, A. A. MARCHAND, Secretario.

JACKSON STORE.
Encoignure Chartres et Ste-Anne.

NOUS appelons l'attention de nos amis et du public en général sur les articles suivants, reçus par les derniers steamers d'Europe et du Nord que nous vendrons au plus bas prix du marché.

Pointes et Rotondes Cambrai et Chantilly, voilettes et bianches, Eventails fantaisie, Parapluies soie, En-tout-cas, Mitaines filet, Peignes à chignon, dernier genre, Organdies et Jaconats [illegible], Grenadines, Barèges, Mozambiques, Soieries, Percale française imprimée, Mousseline [illegible], Bobinet, Toile à draps, Toiles d'Irlande, Batistes, &c. [illegible]

TURCOTTE & LAROSE.

En débarquement du navire Jupiter, de Bordeaux.

132 barriques VIN rouge pour famille, [illegible] caisses VIN rouge Médoc, [illegible] VIN blanc Ht Sauternes.

A vendre par A. CARRIERE, 20 Bienville.

Fromages! Bières Anglaises! Absinthe! &c.

100 caisses Fromages de Hollande, 50 boucauts Fromage Gruyère de J. L. Martin, [illegible] caisses Absinthe suisse E. Pernod, [illegible] caisses petits Pois et Champignons au naturel. En débarquement du steamer ALABAMA, de Liverpool.

A vendre par ANT. LANATA.

PORTE-MONNAIE PERDU.

Si la jeune fille qui a trouvé hier un porte-monnaie encoignure Toulouse et Royale, veut bien le rapporter à M. Moreau, encoignure Royale et Toulouse, elle recevra une récompense libérale.

A VENDRE A L'AMIABLE.

Une petite maison portant le No 157, rue St Pierre, entre Remparts et Bourgogne. S'adresser à la Boulangerie des Remparts, entre Ursulines et Hôpital.

MACARONI, VERMICELLI, Huile, Fromage, &c, &c.

[illegible] caisses pâtes assorties d'Italie; [illegible] paniers huile, Bacigalupi, grandes et demi bouteilles; [illegible] caisses saucissons, marque Boulais; [illegible] fromage de Parme, article supérieur; [illegible] caisses vermouth TURINE, marque Corte-Franchi; [illegible] caisses vin du Piémont, article supérieur; [illegible] En débarquement de la barque Dievamino, arrivée de Gênes, à vendre par PIAGGIO FRERES, Rue de la Vieille-Levée, 41.

JARDINIER HORTICULTEUR. EUGENE DUNAND,

Rue d'Orléans, entre White et Broad.

A CONSTAMMENT un grand choix de PLANTES et FLEURS, telles que: Héliotropes, Géranium, Pensées, etc., et tient aussi Bruants, Piments doux et Piments forts, Tomates; [illegible] Prix très modérés.

EN débarquement du FAUGUSTE, de Bordeaux— 10 caisses LIQUEURS, SOUTIEN DE LA VIEILLESSE. A vendre par PIAGGIO FRERES, 42 et 44, Vieille Levée.

Genièvre! absynthe! kirsch, liqueurs, &c.,

5 [illegible] genièvre de Hollande, marque de l'Aigle, [illegible] caisses absinthe, marque C. Lecoultre [illegible] liqueurs de la Chartreuse, véritable, [illegible] fromage de Hollande, frais, En débarquement du steamer Alabama et à vendre par PIAGGIO FRERES, Rue de la Vieille-Levée.

DEMANDE DE BONNE D'ENFANT.

ON demande une femme d'un âge mûr, (une femme de couleur serait préférée) pour prendre soin d'un enfant de 3 ans. On exige les meilleures recommandations. S'adresser au No 12 de la rue Dryades, entre les rues Canal et Commune.

SOULIERS-SABOTS.

LE soussigné vient de recevoir de Bordeaux, par le navire Amanda, un envoi de SOULIERS-SABOTS, [illegible] à des prix réduits.

[illegible] DUCOS.

Ticket Démocratique des Ouvriers.

Shérif, HARRY T. HAYS.

Coroner, JOHN CROLEY.

Avocat de District, J. J. E. PLANCHARD.

Greffier de la Première Cour de District, JOHN P. MONTAMAT.

Greffier de la Seconde Cour de District, P. R. O'ROURKE.

Greffier de la Troisième Cour de District, D. C. BYERLY.

Greffier de la Quatrième Cour de District, JOS. HANLON.

Greffier de la Cinquième Cour de District, GEO. E. BOYCE.

Greffier de la Sixième Cour de District, JNO. C. COSTLEY.

Premier District. Première Justice de Paix: M. O'CONNOR.

Constable: JOHN MASKEW.

Collecteur des Taxes d'Etat: SAM'L L. BISHOP.

Assesseur: M. M. FEENY.

Deuxième Justice de Paix: J. L. WINTERS.

Constable: L. H. FLANAGAN.

Deuxième District. Troisième Justice de Paix: ERNEST MOREL.

Constable: HANDRICK.

Collecteur des Taxes d'Etat: V. GERODIAS.

Assesseur: CHAS. MATHEWS.

Troisième District. Quatrième Justice de Paix: M. WIESHEIMER.

Constable: B. A. McCAFFREY.

Collecteur des taxes d'Etat: J. LANG.

Assesseur: H. CARSTENS.

Quatrième District. Cinquième Justice de Paix: JNO. DALEY.

Constable: FRANK SMITH.

Collecteur des taxes d'Etat: JOHN HORKE.

Assesseur: WM. POLEY.

Alger. Sixième Justice de Paix: JOH BROWNLE.

Constable: JOHN M. MEAD.

Collecteur des Taxes d'Etat: J. O. BRUSHWOOD.

Assesseur: E. RUIZ.

AVIS SPÉCIAL.

UNE réunion de la CONVENTION DÉMOCRATIQUE DES OUVRIERS sera tenu aujourd'hui VENDREDI, 20 du courant, à 7 heures du soir, au Mechanics' Institute, dans la salle de la Législature. Par ordre du président, F. LAROE DU PERE, Secrétaire.

Duck Coton! Duck Coton! A DES PRIX REDUITS.

Un grand assortiment de DUCK COTON et RAVEN, pour voiles, tentes, &c.

—EGALEMENT— FICELLE coton de différentes grosseurs. A vendre par EDW. PILSBURY, Rue Carondelet, No 12.

Saison d'été.
ARTICLES DE MODE.
W. DAUPHIN,
66, Customhouse St. 66.

GRAND DEBALLAGE

PAILLE, RUBANS, FLEURS ET PLUMES, BLONDES, CREPES, &c.

Les avantages dont jouit cette maison lui permettent d'offrir son stock à des prix excessivement réduits.

20, Leonard St. — 66, rue de la Douane. NEW YORK. — NLLE-ORLEANS.

B. ANTOGNINI,
FABRICANT DE BILLARDS

Avec coussins à combinaison (brevetés.)

15 .... RUE CONTI 15

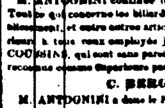

M. ANTOGNINI continue le même genre d'affaires. Tout ce qui concerne les billards se trouve dans son établissement, et entre autres articles des COUSSINS supérieurs à tous ceux employés jusqu'à ce moment. Ces COUSSINS, qui sont sans pareils, sont brevetés et sont reconnus comme supérieurs par le célèbre C. BERGER.

M. ANTOGNINI a dans le Nord une fabrique de billards qui lui permet d'en fournir de première qualité à ses clients, et à des prix modérés. Il tient un assortiment complet de draps de billard français et américains.

Il a des billards en marbre, en ardoise et en bois, au choix des acheteurs, ainsi qu'un nouveau système de billards carrés où l'on peut jouer sur la même table la partie de carambolage, la partie à quatre poches et celle à six poches.

Afin que le public puisse juger par lui-même, M. Antognini a toujours un billard que l'on peut essayer. Il vend aussi des jeux de LOTO complets et tout ce qui sert à fournir les billards.

M. ANTOGNINI ayant visité les meilleures fabriques du Nord, il est au courant des derniers perfectionnements pour livrer des billards égaux à ceux confectionnés au Nord.

CERTIFICAT D'ACTION DE BANQUE, PERDU OU ÉGARÉ.

LE soussigné annonce qu'il demandera, dans 3 semaines, l'émission d'un nouveau certificat de la Banque du Crescent City, l'original (No 321) pour vingt actions, daté le 11 janvier 1861, ayant été perdu. Nlle-Orléans, 1er avril 1866. ERNEST ZACHRISSON

LE Soussigné, anciennement de la maison H. Cloe teron Tournés & Co, annonce à ses amis et connaissances qu'il vient d'ouvrir une maison pour l'importation et la commission des produits français, tels que: [illegible] Vins en barriques, bon ordinaire pour famille, Extra (De Bouls), Vins en caisses diverses marques, Cognac, Absynthe, Liqueurs assorties, Whiskey, Huile d'olive (Pignolet) Dames-jeannes, Bouchons, &c. Reçu par les navires Auguste et Constance, venant de Bordeaux.

[illegible] A. N. TOURNÉ, 5, rue St Louis, entre Chartres et Levée.

30 PIASTRES DE RÉCOMPENSE. VOLÉ.

IL a été volé, dans la nuit du 12 au 13 de ce mois, dans la paroisse Jefferson, sur l'habitation Cavalier, rive droite du fleuve, à 11 milles au-dessus de la Nlle-Orléans, un cheval [illegible] La personne qui fournira des renseignements [illegible] recevra une récompense de 30 piastres. S'adresser à M. Fernandez, café, rue Vieille Levée, en face du marché aux légumes.

GRANDE SAVANE

A 3 milles au-dessous des Casernes.

300 arpents parfaitement enclos pour recevoir des animaux en pacage. S'adresser sur les lieux.

MME ALLUARD, Somnambule bien connue à la Nouvelle-Orléans pour être l'instrument de la Providence pour les malades qui ont recours à ses soins [illegible]

VACCIN.

MADAME MAURY (sage-femme), informe les dames qu'elle vaccine le samedi et le lundi de chaque semaine, à midi, à son domicile, rue Bourbon No 214, entre St-Philippe et Dumaine. Consultations de 2 à 4 heures P. M.

Vache trouvée.

Une vache et son veau sont entrés chez le soussigné, le 13 courant, à midi. Le propriétaire peut les réclamer en payant les frais à JEAN BAYLE, coin Baronne et Dryades, à Bouligny.

BLANCHIN & GIRAUD,
65, VIEILLE LEVÉE.

EN débarquement des navires Atlantic, Constantia et [illegible], de Bordeaux—

[illegible] barriques vin rouge Castelnaud, [illegible] En magasin [illegible]

CANDIDATURES.

V. GERODIAS,

Titulaire actuel, est candidat pour la place de COLLECTEUR de Taxes d'Etat dans le Deuxième District de la Nouvelle-Orléans. —Election, lundi, 7 mai 1866.

C. H. LANG,

Titulaire actuel, est candidat pour la place de COLLECTEUR de taxes d'Etat dans le Troisième District de la ville de la Nlle-Orléans. 20 mars—

Messieurs les éditeurs de l'ABEILLE, Veuillez annoncer que

EDOUARD HERMANN LEHMANN

est candidat à la place de greffier de la Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans. L'élection a lieu le 7 mai 1866.

POUR LA RÉÉLECTION,

JOSEPH G. BAUM,

Candidat pour la place de greffier de la sixième Cour de District.

Quartier-général de la Division militaire du Golfe

Nlle-Orléans, Louisiane, 11 avril 1866.

ORDRES GÉNÉRAUX No 6.

Toutes personnes s'embarquant à la Nlle-Orléans, Louisiane, pour les ports de Vera Cruz, Tampico ou Matamoros, devront d'abord obtenir une passe du maréchal-prévôt général, au quartier-général de cette Division, lequel prendra telles mesures qu'il jugera nécessaires pour exécuter le présent ordre.

Par ordre du major-général P. H. SHERIDAN. GEO L. HARTSUFF, Assistant adjudant-général.

Officiel: GEORGE LEE, Assistant adjudant-général.

Machine à scier à la main,
Fonctionnant d'elle-même.

—ET— SCIE A ROUAGES ET A COMBINAISON

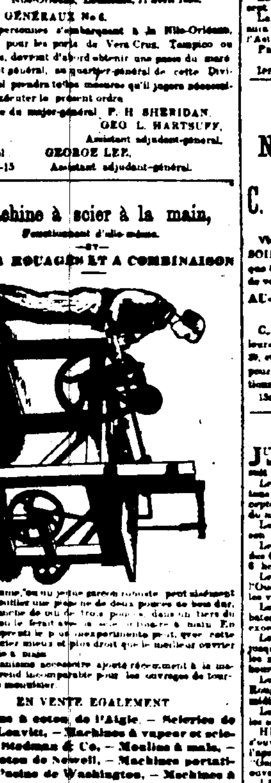

UN homme, ou un jeune garçon robuste, peut aisément débiter une pièce de deux pouces de bois dur, en une planche de six de trois pouces dans un tiers du temps qu'on le ferait avec la scie ordinaire à main. En outre, l'apprenti le plus inexpérimenté peut avec cette machine scier mieux et plus droit que le meilleur ouvrier avec la scie à main.

Un des autres accessoires ajouté récemment à la machine, la rend incomparable pour les ouvrages de tourneur et de menuisier.

EN VENTE ÉGALEMENT

Moulins à coton, de l'Aigle. — Scieries de Lee et Leavitt. — Machines à vapeur et scieries de Hodman & Co. — Moulins à maïs. — Vis à coton de Nowell. — Machine portative de l'usine de Washington. — Machines à bardeaux. — Et toutes sortes de machines pour habitations.

WM. L. CUSHING, 61, rue Ste-Charles.

AVIS.

16 avril 1866.

A PARTIR d'aujourd'hui, M. JAMES MILTENBERGER, de cette ville, est associé dans notre maison.

J. E. VILLAVASO & CO.

Nous continuerons les affaires de produits de l'Ouest, de toile et de corde d'emballage, à l'ancien bureau, No 65, rue des Magasins.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE
De Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle
—Avis aux Restaurateurs—

MM LES RESTAURATEURS ainsi que toutes les personnes que cela peut concerner, sont prévenus que c'est le vendredi, 27 courant, à 7 heures du soir, à l'Asile que seront reçus les plus soumissions pour la buvette et le vestiaire pour le grand bal qui doit avoir lieu au profit de la Société le 5 mai prochain, à la salle de l'Opéra.

Par ordre des Directeurs. G. BOUÉ, Secrétaire.

Meubles de Paris.

A vendre rue des Remparts, 124, entre Toulouse et St Louis.

BAHUT en marqueterie, riche; Armoire à glace, chiffonnier en marqueterie, garniture de cheminée; meuble de chambre à coucher; [illegible] (Visiter de 10 heures à 3.)

Dr. E. DEBLANC,
Résidence encoignure rues Anne et Robertson.

Bureau, à la pharmacie O. ROBIN, encoignure Ste Anne et Villeré.

Heures de consultation de 9 à 11 heures du matin.

CONFISERIE DE L'OPÉRA

Angle des rues Bourbon et Toulouse.

VICTOR PROSTDAME annonce au public qu'il a fait l'achat de l'établissement de J. Humbert et qu'il entend se maintenir à une parfaite réputation dont jouit cette confiserie.

L'on trouvera dans les SALONS de LUNCH: Café, Chocolat, Pâtisseries, Glaces, [illegible]

Vins, Eaux-de-vie, Sardines, Bière anglaise,

A VENDRE par les soussignés en débarquement des navires Auguste, Jupiter et Atlantique, de Bordeaux, et du navire Ella de Liverpool—

[illegible]

BRULATOUR & CO.

Graine de Sergho, canne chinoise.

50 boisseaux GRAINE DE SORGHO.

A vendre par CUSACHS & OGDEN, Encoignure Royale et St Philippe.

Demande d'ouvrier régleur!

UN bon Ouvrier régleur, pouvant travailler sur le ma blanc à régler de Hickok, trouverait de l'emploi en s'adressant au job office du CRESCENT, rue du Camp No 94.

Cigares de la Havane,
De la célèbre marque Meserite.

REGALIAS, CILINDRADOS, BREVAS, LONDRES, CONCHAS, ESPARTEROS.

A vendre par OSCAR BERCIER & CO., 42 et 44, Vieille Levée.

Vins, Eaux-de-vie, Vermouth,
CHAMPAGNE, SARDINES, FRUITS, HUILE D'OLIVES, &c.

Des meilleures marques,

A vendre par OSCAR BERCIER & CO, 42 et 44, Vieille Levée.

PERDU.

Il a été perdu dans la matinée de samedi, le 7 courant, un jeune CHIEN de CHASSE blanc, tacheté marron, âgé de 3 à 4 mois. La personne qui le trouvera sera la bonté de le ramener rue Casacalvo, entre Esplanade et la Paix, No 336, on une récompense libérale sera donnée.

ATTENTION!

PIERRE MATHOUILLET prévient les consommateurs et connaisseurs de la Nouvelle-Orléans qu'il vient d'ouvrir au No 56 de la rue St-Louis, entre Royale et Bourbon, un magasin de vins et de liqueurs, en gros et en détail [illegible] Cognac, Whisky, Brandy, articles de grocerie, café ou grain et café moulu, (Java, Havane et Rio) chocolat, etc. Tous ces articles sont vendus au-dessous du cours.

Pour 1866.

LES CÉLÈBRES

JUPES-MALAKOFF ELLIPTIQUES

Ou à doubles ressorts

DE J. W. BRADLEY

Sont universellement reconnues par les dames, dans tout le pays, comme les plus parfaites et les plus agréables qui aient jamais été inventées. Elles sont sans égales pour l'élégance, la légèreté, la durée, l'agrément et l'économie.

Elles ne se courbent pas et ne se cassent pas comme les jupes à ressorts simples, mais conservent leurs parfaite et excellente contour plus de deux fois le temps que ne saurait les conserver aucune des jupes qui aient jamais été faites ou qui puissent être faites. Cette invention consiste en deux ressorts elliptiques en acier, ingénieusement disposés et serrés fermement l'un contre l'autre, bord à bord, de manière à former le ressort le plus fort, le plus flexible le plus élastique et le plus résistant qui ait jamais été employé. La merveilleuse flexibilité de la jupe elliptique, et l'agrément qu'elle offre aux dames, se révèlent surtout dans les assemblées ou il y a foule, dans les loges de théâtre, en voiture, dans les wagons de chemins de fer, dans les bancs d'église, dans les fauteuils, à la promenade et à la maison, la jupe pouvant se replier de manière à occuper une place aussi facilement qu'une robe de soie ou de mousseline. Pour les enfants, les fillettes et les jeunes demoiselles, elle est sans rivale. C'est la jupe malakoff la plus légère, la plus convenable, la plus confortable et la plus économique qui ait jamais été faite.

En vente dans tous les magasins de première classe où se vendent des Jupes Malakoff de premier ordre, dans les Etats-Unis entiers, et ailleurs. EN GROS par les seuls propriétaires du brevet et les uniques fabricants,

WESTS, BRADLEY & CAREY.

Entrepôt et Bureaux, 97, Chambers Street, et 79 et 81 Reade Street,

New-York.

Opinions de la presse.

" Cette jupe est réellement ce qu'il y a de mieux; elle se prête à toute espèce de pression et se double sans se déformer le moins du monde."—Godey's Lady's Book.

" L'Elliptique-Duplex" est la plus grande amélioration qui ait été réalisée dans les Jupes-Malakoff."—Daily Times, de New-York.

" Elles sont sans égales sous le rapport de l'élégance, de l'élasticité, de la durée, du confort ou de l'économie."—Daily Herald, de New-York.

L'Elliptique-Duplex est accepté comme le dernier degré de perfection dans les jupes. — New-York Evening Post.

" Elle donne à la toilette la plus ordinaire un cachet qui la rend gracieuse." — London Post.

P. S. Les acheteurs des Jupes-Duplex doivent les demander pour être sûrs d'avoir le véritable article, le seul qui ait à chaque tige un ressort double. Demandez la Jupe elliptique Duplex de M. J. M. Bradley, qui porte sa marque commerciale sur chaque taille.

Grand Bal Paré,

Donné par la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans, au profit des Victimes de la Guadeloupe, à la salle de l'Opéra, LE SAMEDI 5 MAI 1866.

DIRECTEURS.

Jh. Giraud,	J. Sirenne,	L. Lebon,
Jh. Trotet,	E. Guillois,	E. Lefranc,
J. J. Bonnafé,	E. Dauty,	J. Israel,
O. Boué,	A. Aloiseau,	E. Brot,
Jh. Leblanc,	M. Godchaux,	N. Fidel,
F. F. Glaubert,	E. Marmillon,	L. Genin,
J. Schwartz,	E. Gillieo,	E. Leclère,
A. Dudoussat,	E. Bardaux,	L. Philippe,
L. Dupuy,	H. Cortes,	H. Michon,
H. Barthe,	F. Andrieu,	O. Robin,
L. Méda,	G. Servilles	P. Barthe,
L. Marchand,	C. Mandry,	E. Mason,
J. Boissard,	P. Maron,	J. Jacquet,
J. Nores,	G. Tujaque,	A. Jacquet,
M. Borie,	J. Sauvage,	L. Abadie,
F. Turbers,	J. L. Ravel,	M. Magendie,
F. Combes,	P. A. Thierry,	J. Lecomte,
A. Paris,	A. Barthélemy,	Jh. Boubris,
F. Despergs,	Ch. Maugin,	

PRIX DU BILLET .... $3 00.

Aucune dame ne sera admise sans invitation personnelle.

On peut se procurer des cartes et des invitations de dames chez Mrs Jch. Leblanc, Vieille Levée 265. A. Dudoussat coin Royale et St Louis. J. J. Bonnafé rue de la Levée No 11 (2me District.) L. Philippe coin Baronne et Poydras, ainsi que chez tous les directeurs.

La réunion du comité est fixée tous les Vendredis, à sept heures du soir, à l'Asile.

La vente de la barre de restaurant et du vestiaire aura lieu le Vendredi 27 avril, à sept heures du soir, à l'Asile, au plus fort enchérisseur.

Par ordre des directeurs. G. BOUÉ, secrétaire.

SOIERIES.
Nouveautés de Printemps.
C. A. BARRIERE & BRO.,

Viennent de recevoir un superbe assortiment de SOIERIES NOUVELLES pour le PRINTEMPS, ainsi que beaucoup d'autres MARCHANDISES qu'ils offrent de vendre avec la balance de leur stock.

AU-DESSOUS DU PRIX DE COUT D'IMPORTATION.

C. A. BARRIERE & BRO. informent de nouveau leurs amis et le public que leur magasin sera fermé le 29, et qu'ils feront bien de profiter de ces quelques jours pour s'approvisionner de marchandises à des prix exceptionnellement bas.

C. A. BARRIERE & BRO.

Avis de Bureau de Poste.

JUSQU'A nouvel ordre, les malles seront fermées, au bureau de Poste de la Nouvelle-Orléans, comme suit:

Les malles du Nord et de l'Est, par la voie de Mobile, tous les jours à 2 heures et demie de l'après-midi, excepté le dimanche, où la fermeture a lieu à 11 heures du matin.

Les malles de l'Ouest, par le chemin de fer de Jackson, tous les jours à 6 heures du matin.

Les malles de Brashear, &c, par le chemin de fer des Opelousas, tous les jours, excepté le dimanche, à 6 heures du matin.

Les malles de Galveston, Indianola, du Sud et de l'Ouest du Texas, par le steamer Morgan, les mercredis, les vendredis et les dimanches, à 7 heures du matin.

Les malles de Natchez, Baton-Rouge, etc, par les bateaux à vapeur Atlantic et Mississipi, tous les jours, excepté le dimanche à 3 heures de l'après-midi.

Les malles de la Côte pour tous les bureaux de Poste, jusqu'à Bayou Sara, par le bateau à vapeur Lafourche, les mercredis à 9 heures du matin et les lundis, à 3 heures de l'après-midi.

Les malles pour le Nord Est du Texas et la Rivière Rouge, trois fois par semaine, à 4 heures de l'après-midi.

Les malles de la Rivière Ouachita, les mercredis et les samedis, à 3 heures de l'après-midi.

HEURES DE BUREAU. Le Bureau de Poste s'ouvre à 8 heures du matin et se ferme à 6 heures de l'après-midi. Les bureaux connus sous les noms de "General Delivery" et "Merchants Delivery" resteront ouverts jusqu'à 9 heures du soir.

LES DIMANCHES—Le Bureau de Poste s'ouvre à 8 heures du matin et se ferme à midi.

S. W. TALIAFERRO, Maître de Poste.

Vins, Cognac, Fruits, Vinaigre
BOUCHONS, CONSERVES, &c.

En débarquement des navires Atlantic, Auguste et Constancia, venant de Bordeaux

40 barriques vin rouge		BEGUÉ & Fils PELLÉ.
"	"	J. LACOSSE.
"	"	G. BONIOL, J. CAZALET.
35	1/2 b'ques vin blanc	MARTILLAC.
"	"	CLOS MONTAGNE.
100	caisses vin rouge	L. DE SEGUIN
"	"	FRONSAC.
"	"	CLOS MONTAGNE.
"	blanc	
"	"	MARTILLAC
100	"	CERISES A L'EAU-DE-VIE.
"	"	FRUITS assortis
"	"	PECHES
"	"	PRUNES
"	fûts	VINAIGRE, CROSAT Aîné.
12	balles	BOUCHONS
100	caisses	100/2 boîtes Sardines...J. PENEAU.
"		100/2
"		100/2 Petits-Pois...BONDENET.
"		100/2 Champignons
"		100/2 Cèpes
"	pipes	Cognac ...PELLEVOISIN
"		Cognac
"		Cognac ...OTARD DUPUY

A vendre par J. BAILLY BLANCHARD Jr., 38 & 40, rue Vieille-Levée.

ANTOINE DUBUC,
Secrétaire de la Fabrique de l'église St-Louis de la Nlle Orléans,

Bureau No 20, PLACE St-ANTOINE

QUI depuis vingt-cinq ans remplit les dites fonctions et en sa qualité sus-dite s'occupe de l'entreprise des enterrements et services funèbres, informe le public et ses amis, ainsi que ceux de M. JEAN BONNOT qu'il a intéressé dans l'entreprise sus-dite, qu'ils ne peuvent s'adresser à eux en tout ce qui concerne les funérailles en général.

ANTOINE DUBUC .... JEAN BONNOT

J. BONNOT & CO.,

Magasin de Pompes Funèbres, situé rue Ste Anne, entre Chartres et Royale.

—Et étant depuis plus de vingt-cinq ans—

Dépôt de cercueils métalliques, et bois de toutes sortes et riche ment garnis, et aussi couverts métalliques de la maison Crane, Breed & Co de Cincinnati, [illegible] grands et petits corbillards, voitures, etc.

—*Etablissement*—

M. .... RUE STE-ANNE ....

AUX PEINTRES.

5000 LIVRES BLANC DE CERUSE, UNION PUR, en barils de 25 livres chacun. —Aussi— 20 Bbls. Huile de Lin, venant d'être reçus. A vendre par CUSACHS & ODGEN, Encoignure Royale et St Philippe

CHAMPAGNE ...... CHAMPAGNE
CHS. FARRE, Reims,

FOURNISSEUR des Cours de France, de Prusse, d'Espagne et du célèbre Wellington Club à Londres.

Vins de Sillery, Cabinet et Grand Vin Impérial, à vendre au débarquement du R. C. Winthrop, en vente en gros des acheteurs, par J. J. HERR, Coin Gravier et Levée.

LUNETTES.

LES personnes dont la vue est affaiblie trouveront chez C. DUHAMEL, 46 rue de Chartres, des verres qui les aideront et les soulageront.

M. C. Duhamel recommande particulièrement ses verres cylindriques achromatiques, qu'une expérience de plusieurs années a démontré être les plus aisés aux yeux et qui sont devenus d'un usage général quand leur utilité a été appréciée. Il engage aussi le public à considérer que s'il ne veut pas une chose dont il faut prendre le plus grand soin, il doit bien se garder d'acheter des lunettes à des opticiens qui ont une longue pratique dans cette partie. [illegible]

Les verres en cristal de roche (Pebbles) et les verres fins de Paris étant spécialement fabriqués pour lui, il en garantit la qualité.

Les montures de lunettes et les pince-nez en or sont vendus de confiance et portent la marque de la maison.

Jumelles de théâtre, longues-vues terrestres et pour la marine, instruments d'arpentage, microscopes et tous les instruments se rapportant aux sciences, aussi que des stéréoscopes et des lanternes magiques, toujours en magasin.

Lunettes en gros pour le commerce.
Atelier pour les travaux en cuivre.
Réparation de toutes sortes d'instruments.
Maison d'achat et commission à Paris, rue Lamartine, No 29.

CIGARES ET TABAC EN FEUILLES DE LA HAVANE.

Reçu par les steamers *Mexico*, *Corsa* et le brick *Morris*.

TELS que CABANAS, Corte.—Flor de Promenades—Conchas,—Regalia de la Reina,—Reinitas,—Regalia Britannica, &c. &c., des célèbres marques Figaro,—Apolo,—Globos,—Sultan,—Zabi, Clay,—Calbeta,—Webster,—Terre de Malakoff, &c. &c.

[illegible] balles de tabac pour capes et tripes.

A vendre aux plus bas prix du marché par J. GUMA, 34, rue de la Commune.

CIGARES DE LA HAVANE,
Importés par le Salvador et le Mexico.

164,000 tels que: Regalia Londres, Reg. Britanica, Reg. Espartero, Chicas, Reinitas, Conchitas, Londres fines, Trabucos fins, Conchas fins, &c. &c.

(PARA USTED.)

20 barils de cigarettes de cette fameuse marque. Cigarettes de la HONRADEZ telles que: Emboquilladas, Boliches, Embagalupas, Euridices, Trompetines, ainsi que 500 livres de Picadura de la même fabrique. Ces marchandises seront vendues en telle quantité qu'il plaira aux acheteurs.

Conditions libérales. CH. PLUCHE, Bourse des Marchands et Encanteurs, Room No 28.

VINS et EAUX-DE-VIE.
MANUEL,

IMPORTATEUR de vins, eaux-de-vie, sardines, huile, etc.; le tout vendu à des prix qui défient toute concurrence. On trouvera aussi les eaux-de-vie du pays, le whisky, brandy, rhum. Aperçu de quelques prix: Bordeaux en baril, à $36; whisky, brandy, eaux-de-vie de France, à $1.75 le gallon.

50, RUE DUMAINE,

entre Chartres et Royale. Ouvert tous les jours de huit heures du matin à six heures du soir.

Marchandises Sèches
A PRIX ENCORE PLUS RÉDUITS,

PAR

C. A. BARRIERE & BRO.,

135, rue du Canal.

VU la grande demande pour nos marchandises, nous continuerons à vendre à prix encore plus réduits notre stock à l'amiable jusqu'au 29 courant. Après ce jour, notre magasin sera positivement fermé, afin de faire l'inventaire pour vendre la balance des marchandises à l'encan.

Nous recevons actuellement des marchandises nouvelles pour la saison par les vapeurs anglais Peruvian, Brazilian, Carolina et Alabama, venant d'Europe, que nous offrons à des prix au-dessous du coût d'importation.

Nous invitons le public à venir examiner notre assortiment, qui est des plus variés.

C. A. BARRIERE & BRO., En liquidation.

CROUE-ALEXANDRE.

On vendra à l'amiable un bel ORGUE-ALEXANDRE ayant dix jeux, propre à la musique de salon de à la musique d'église. L'instrument est en parfait état et est de qualité supérieure.—S'adresser de 9 heures à midi, rue Royale, No 145.

Bureau des Directeurs et Avocats de la Société des porteurs de bons, créanciers et actionnaires de la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Nlle-Orléans, 17 avril 1866.

AVIS est donné aux porteurs de bons de première hypothèque, aux créanciers et aux actionnaires de la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord qu'un plan de réorganisation de compagnie est au second bond et la dit plan peuvent être lus et signés par les porteurs de bons, les créanciers et les actionnaires au bureau de MM. Clarke & Bayne, rue du Camp, No 28.

THOS. ALLEN CLARKE, Vice-Chairman.

AVIS.
Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 18 avril 1866.

LE registre des votes pour la réduction du capital de cette banque est encore ouvert à la Banque, et les actionnaires qui n'ont pas encore signé sont invités à le faire.

CH. JUMONVILLE, Caissier.

Louis & Edouard Janin
AVOCATS A WASHINGTON, D. C.

EXERCENT à la Cour Suprême des Etats-Unis, à la Cour des Réclamations, aux Cours de District, devant les différents ministères et devant les comités du Congrès.

GERMANIA
Compagnie d'Assurances,

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Bureau No 135, rue Gravier coin St Charles et Camp.

Capital $300,000,

Avec privilège de le porter à $500,000.

CETTE Compagnie assure contre le feu, les risques de Mer, de Terre et de Rivière; elle rend à ses assurés sa quote-part des profits [illegible]

C. F. FORSTER, Vice-Président. — D MICHEL, Président.

K. MAIER, Secrétaire.

Directeurs:

J. H. Eimer,	P. Wintz,
W. B. Schmidt,	Geo. Merz,
F. A. Luling,	Louis Schwartz,
A. Brohe,	G. L. L. Mayer,
H. Zuberbier,	Chas Bonds,
Theo Scherr,	Chas Loeffler,
H. F. Klumpp,	H. Rienes,
C. T. Forster,	L. F. Barje,
F. Frob,	O. H. Karstendiek,
H. W. Schwartz,	Jules Hoerther,
D Michel,	F Rickert,
Aug Koenig,	E. Claren.

Modes et Nouveautés.
LA MAISON DERBÈS

Ayant complété son assortiment de marchandises pour le printemps, annonce à sa clientèle que tout le stock sera vendu vingt-cinq pour cent au dessous du prix de la place.

L'assortiment se compose de RUBANS HAUTE NOUVEAUTÉ, CHAPEAUX paille et crin au réel, FLEURS, PLUMES, COURONNES en très beau choix, GANTS, MITAINES, DENTELLES valenciennes, guipures, Cluny et Blondes, TULLES, BOBINETS à moustiquaires, PARASOLS et PARAPLUIES, ORNEMENTS et GARNITURES en grande variété, et toutes les fournitures à l'usage des modistes.

49, rue Bienville, au Premier.

Vins blancs! Vins blancs!

En débarquement des navires *Auguste*, *Jupiter* et *Constance*, de Bordeaux:

[illegible] barriques VIN ROUGE "B", [illegible] "Côtes de St-Jean, [illegible] "Verdelais", [illegible] caisses VIN ROUGE Bénédictine Médoc [illegible] demi barriques VIN BLANC "Pujols", [illegible] "Côtes de Marona", [illegible] "Côtes de Mons"

A vendre par CESAIRE FAREY, 28, rue St-Louis.

DEMANDE.

ON demande UN BON DOMESTIQUE DE MAISON (homme ou femme de couleur) pour entrer en service tout de suite. S'adresser coin Esplanade et Derbigny, Troisième District.

On demande

UNE BONNE CUISINIÈRE et une domestique pour faire le ménage chez Mme SOPHIE, 35 rue Royale.

CAFÉ RIO.
H. T. LONSDALE
COURTIER DE CAFÉ.

134 ...... Rue Gravier 134

ANNONCE à ses anciens amis et clients qu'il a en magasin

10,000 sacs de café Rio,

de bonne et de première qualité qu'il vendra, comme par le passé, en lots de 50 sacs et davantage, au gré des acheteurs.

AVIS.

PENDANT l'absence de notre dit ALEXANDRE MARKS, de la Nlle-Orléans, M. CHRS WILL et M. ALEX. LEVY sont chargés de notre procuration générale.

Nlle-Orléans, 6 avril 1866. HOFFMAN & MARKS.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'annoncer qu'il a été nommé agent pour la vente des VINS de

MM. CRUSE & FILS FRERES,
DE BORDEAUX,

et qu'il est prêt à prendre des arrangements pour l'IMPORTATION DIRECTE à la Nouvelle-Orléans.

Depuis la guerre cette maison a acheté et possède aujourd'hui SEULE

Le Château PONTET CANET.
Le Château BOULIAC.
Le Château LAUJAC.

La supériorité des vins de MM. CRUSE & FILS FRERES est tellement connue, qu'elle n'a pas besoin de recommandation. R. E. CASTENDYK, 1er avril—, rue du Camp, No 61.

Compagnie d'Assurance
DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
DU SUD ET DE L'OUEST,
POUR LA VIE ET CONTRE LES ACCIDENTS.

Bureau, 61 rue Carondelet (A l'angle de la rue Commune.)

Incorporée le 1er mars 1866.

Capital, $300,000, avec faculté de le porter à $1,000,000.

ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DE TOUS GENRES.

LA SEULE COMPAGNIE DE CETTE NATURE DANS LE SUD.

CETTE Compagnie est prête à assurer contre tous les accidents, aux taux établis les plus bas.

On peut obtenir des billets pour deux, cinq et dix jours, au bureau de la Compagnie ou de ses agents. Le temps couvert par les polices d'assurance [illegible] Moyennant vingt-cinq piastres on accorde une police de $5000 pour une année, payable au cas de mort par accident suivi avant [illegible] Dans le cas où un accident rendrait complètement invalide le porteur d'une police, il recevra [illegible] Il y a des primes pour de plus courtes périodes de temps et pour de plus petits montants des tarifs proportionnellement modérés. Personne n'est à l'abri des accidents, et les primes, pour cette catégorie d'assurances sont assez faibles pour permettre à tout le monde de se prévaloir des avantages qu'elles offrent.

BUREAU DES DIRECTEURS.

GEN. JAMES LONGSTREET (Longstreet, Owen & Co.) Président, Nouvelle-Orléans
J. C. HOLDREDGE, (Holdredge, Paxton & Folsom,) Vice-Président, Nouvelle-Orléans.
A. C. GRAHAM, Président, Première Banque Nationale, Nouvelle-Orléans.
T. P. MAY, Trésorier des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans.
GEN. F. J. HERRON, Marchand commissionnaire, Nouvelle-Orléans.
SAM. DeBOW, Marchand commissionnaire, Nouvelle-Orléans.
W. C. GRAHAM, Grocer en gros et marchand commissionnaire, Nouvelle-Orléans.
J. P. DILLINGHAM (Dillingham & Bonner,) Avocats, Nouvelle-Orléans.
EVERETT LANE, Marchand, 33 rue du Magasin, Nouvelle-Orléans.
GEN. M. J. WRIGHT, de Memphis, Tennessee.
W. D. GRISWOLD Chemin de fer du Ohio et Mississippi.
GEN. E. B. NICHOLS, du Texas.
GEN ROBT E. LEE, de la Virginie.
C. WILLIAMS, Secrétaire de la Nouvelle-Orléans.

BUREAU DES RÉFÉRENCES.

Général U. S. Grant, Washington.
Général S. W. Brice.
J. H. V. Latrobe, Esq., Baltimore.
John J. Row, St-Louis
Honorable Francis P. Blair, Vicksburg.
Première Banque Nationale, Memphis.
Honorable Alex H. Stephens, Géorgie.
Banque Nationale du Texas, Galveston.
Robt. W. Johnson, Pine Bluff
Henry Hendricks & Co., Houston
Général Joseph E. Johnston, Richmond.
Gouverneur B. G. Humphreys, Mississippi.
A. M. Gentry, Houston
Vanslyke & Co., New-York
Banque Nationale de l'Etat de New-York, N.-Y.
Banque Nationale Revere, Boston.
J. C. Van Duser, Nashville
Général Frank Cheatham, Nashville.
Général J. L. Donaldson
Première Banque Nationale, "
Thompson, Morris & Co., Shreveport.
E. Sutherland & Co.
Washington McLean, Cincinnati.
Général Geo. B. Hodge,
Banque Nationale Centrale,
Première Banque Nationale, Mobile.
Troisième Banque Nationale, Chicago.

PRÉSIDENT .... GÉN. JAMES LONGSTREET.
VICE-PRÉSIDENT .... JOHN C. HOLDREDGE.
SECRÉTAIRE .... C. WILLIAMS.

AGENT-GÉNÉRAL.

Major THOMAS G. RHETT, de la Caroline du Sud.

DROGUES, MEDICAMENTS,
PEINTURES, HUILES, ETC.

CUSACHS & OGDEN,

Encoignure Royale et St-Philippe,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS EN GROS DE

Drogues,
Médicaments,
Peintures,
Huiles,
Huiles essentielles, etc.

Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus.

AUSSI QUE

Tous articles pour TEINTURIERS, DISTILLATEURS, PARFUMEURS, PEINTRES, &c, &c.